

Critère 1.2 Enjeux, Déroulement et condition de passage

Auto-école FILL' AU PERMIS

Mettre à disposition une documentation détaillée exposant les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen.

DEROULEMENT

Déroulement de la formation pour la catégorie « B ou CS ou AAC » du permis de conduire. Elle vise à former des conducteurs capables de gérer la route en sécurité, pas seulement de réussir un examen.

1. Le déroulement de la formation au permis de conduire

Le programme de la formation se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

1) les étapes de la formation :

1. l'évaluation de départ

Avant de commencer la formation, l'auto-école réalise une **évaluation initiale** :

- Test sur simulateur, sur tablette ou en voiture.
- Analyse des réflexes, de la coordination, de la compréhension des consignes.
- Estimation du **nombre d'heures nécessaires** (obligatoire pour établir le contrat).

Ce n'est pas un examen, mais un diagnostic pédagogique.

2. l'inscription et les démarches administratives

Avant toute chose, il faut constituer un dossier :

- Choisir une auto-école qui assurera la gestion sur le site de l'ANTS.
- Fournir les pièces justificatives (photo-signature, pièce d'identité, justificatif de domicile...).

3. la formation théorique : le Code de la route

Objectif : maîtriser les règles de circulation, la signalisation, les comportements à adopter.

Contenu :

- Signalisation, priorités, règles de circulation.
- Risques routiers, alcool, stupéfiants, fatigue.
- Conduite écologique et économique.
- Partage de la route (vélos, trottinettes, piétons...).

Modalités :

- Réalisation de séries d'entraînement et d'examens blancs.
- En salle en accès illimité aux horaires d'ouvertures
- En ligne, accessible via une application pour une durée de 6 mois
- Un enseignant de la conduite animera les 1 fois par semaine un cours et est disponible pour répondre aux questions lorsque l'accueil est ouvert.

4. Examen final : ETG (Épreuve Théorique Générale)

Modalités :

- l'épreuve du code de la route se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'auto-école ou l'élève se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.
- l'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type questionnaire à choix multiple (QCM).
- les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

5. la formation pratique : les 4 compétences clés

La formation suit un programme officiel structuré en **4 compétences**, chacune avec des sous-objectifs.

a. Maîtriser le véhicule

- Démarrage, arrêt, tenue du volant.
- Utilisation des commandes.
- Gestion de la vitesse.

b. Appréhender la route

- Positionnement sur la chaussée.
- Intersections, priorités, giratoires.
- Changement de direction.

c. Partager la route

- Dépassements, insertions, dépassements.
- Interactions avec les autres usagers.
- Gestion des situations complexes.

d. Conduire de manière autonome et responsable

- Navigation avec panneaux ou GPS.
- Anticipation, analyse des risques.
- Éco-conduite, conduite citoyenne.

L'objectif est de passer progressivement d'une conduite guidée à une conduite autonome.

6. les outils pédagogiques utilisés

- **Simulateur** pour les premières manipulations.
- **livret dématérialisé de suivi** pour visualiser la progression.
- **Mises en situation réelles** : ville, campagne, autoroute.
- **Séquences thématiques** : stationnement, créneaux, manœuvres.

La formation s'adapte au rythme et au profil de l'élève.

7. la conduite accompagnée (optionnelle)

Deux formules possibles :

- **AAC (conduite accompagnée)** dès 15 ans.
- **Conduite supervisée** pour les adultes (18 ans ou plus).

Avantages :

- Plus d'expérience.
- Meilleure réussite à l'examen.
- Réduction de la période probatoire.

8. la préparation à l'examen pratique

Quand les compétences sont validées, l'auto-école propose une date d'examen.

Préparation :

- Examen blanc.
- Travail sur les points faibles.
- Révision des manœuvres et de l'autonomie.

2) l'examen pratique

L'épreuve pratique de la conduite permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement du candidat lui permettent de circuler en toute sécurité. Elle est réalisée par un inspecteur du permis de conduire et de la

sécurité routière sur la base des textes réglementaires et d'instructions précises qui en fixent les modalités.

L'examen dure au maximum 32 minutes.

L'élève qui a été programmé reçoit une convocation et devra se rendre par ces propres moyens au centre d'examen muni d'une pièce d'identité et le cas échéant de son attestation de fin de formation initiale.

1. Déroulement de l'examen pratique (de conduite) :

L'épreuve consiste à valider les compétences des candidats au travers des situations de conduite rencontrées : Connaître et maîtriser son véhicule ; Appréhender la route ; Partager la route avec les autres usagers ; Autonomie et conscience du risque.

Il comprend :

- La vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat
- Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

2. Critères d'évaluation :

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement. L'inspecteur vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;

- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

À l'issue de chaque examen, sauf pour les candidats des lycées professionnels et les candidats excusés à l'issue d'une régularisation, l'expert établit un certificat d'examen du permis de conduire sur lequel il retranscrit le résultat de l'évaluation du candidat.

Le certificat d'examen du permis de conduite (C.E.P.C) :

C'est sur ce document que l'examinateur note les erreurs commises par le candidat.

3. Grille de cotation :

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement						+1		
Courtoisie						+1		
Total général								

Le système de notation se compose de 5 critères d'évaluation :

« E » : signifie que vous avez commis une faute éliminatoire. Une faute éliminatoire juge un comportement dangereux, ayant entraîné votre mise en danger ou celle d'autrui.

« 0 » : 0 point signifie que la compétence n'est pas acquise, mais ce n'est pas considéré comme éliminatoire.

« 1 » : 1 point. la compétence est en cours d'acquisition mais vous l'avez mal mise en application lors du passage de votre examen.

« 2 » : 2 points. Vous avez acquis la compétence, cependant avec une maîtrise variable au cours de l'épreuve.

« 3 » : 3 points. Vous avez acquis la compétence et l'avez maîtrisée tout au long de l'examen.

Ces 5 niveaux d'appréciation vous permettront, lors de la réception de votre fiche d'évaluation, de connaître les compétences que vous avez le mieux et le moins bien maîtrisées lors de l'épreuve pratique du permis voiture. En cas d'échec, ces niveaux d'appréciation vous aideront à savoir quelles compétences sont à retravailler. De plus l'examineur peut noter dans une zone dédiée sur le CEPC son appréciation générale de votre session de conduite.

Pour rappel : vous serez noté sur 31 points (dont 2 points bonus). Pour obtenir votre permis vous devrez avoir au minimum 20 points, sans faute éliminatoire.

L'inspecteur s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'inspecteur et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

L'enseignant présent pourra échanger à la suite de l'examen avec l'élève sur les situations ou erreurs faites durant l'examen afin de pouvoir travailler avant la prochaine présentation.

4. Après l'examen

- Le résultat est disponible le lendemain sur le site rdvpermis.fr
- Si réussite : obtention du **permis probatoire** (6 points).
- Si échec : reprise de heures de conduite pour améliorer ou corriger certaines faiblesses et nouvelle présentation sur décision de l'enseignant

3) Tableau du PROGRAMME DE FORMATION / CRITERES EVALUES

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none">· Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.· Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.· Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.· Démarrer et s'arrêter.· Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.· Utiliser la boîte de vitesses.· Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	<ul style="list-style-type: none">· l'examineur évalue l'ordre d'installation et la cohérence de celle-ci (note 0, 1, 2, 3)· l'examineur pose une question Intérieure et extérieur quant à la connaissance du véhicule (note 0, 1, 2, 3)· l'examineur évalue la capacité de l'élève quant à l'utilisation des commandes en autonomie (note E=Éliminer, 0, 1, 2, 3)
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> · Regarder autour de soi et avertir. · Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité 	
<p>Appréhender la route et circuler dans des conditions normales</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. · Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. · Adapter l'allure aux situations. · Tourner à droite et à gauche en agglomération. · Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. · Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. · S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau. 	<ul style="list-style-type: none"> · l'examineur évalue la capacité de l'élève quand la capacité du candidat à prendre l'information sur la zone de danger = mise en place de la conduite défensive (note E=éliminer, 0, 1, 2, 3) · l'examineur évalue la capacité de l'élève quant à l'adaptation de l'allure et ce en fonction de la visibilité (note E=éliminer, 0, 1, 2, 3) · l'examineur évalue la capacité de l'élève quant au respect de la réglementation soit l'ordre de passage (note E=éliminer, 0, 1, 2, 3)
<p>Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Évaluer et maintenir les distances de sécurité. · Croiser, dépasser, être dépassé. · Passer des virages et conduire en déclivité. · Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. · S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. · Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. · Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. · Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. · Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers 	<ul style="list-style-type: none"> · l'examineur évalue la capacité de l'élève quant au maintien du candidat à respecter son espace, sa voie. (Note E=éliminer, 0, 1, 2, 3) · l'examineur évalue la capacité de l'élève quant à la capacité du candidat à respecter les vitesses maximales autorisées (note E=éliminer, 0, 1, 2, 3) · l'examineur évalue la capacité de l'élève quant à la capacité des candidats à s'insérer sur une voie rapide ou dense (note E=éliminer, 0, 1, 2, 3)

	tels que les tunnels, les ponts, ...	
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> · Suivre un itinéraire de manière autonome. · Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. · Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. · Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. · Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). · Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. · Pratiquer l'écoconduite. 	<ul style="list-style-type: none"> · l'examineur évalue la capacité de l'élève quant à l'utilisation des commandes de manière adaptée à son allure afin d'adopter une conduite économique et respectueuse de l'environnement (note E=Éliminer, 0, 1, 2, 3) · l'examineur évalue la capacité de l'élève quant à l'utilisation des différents moyens de communication et respecter les espaces latéraux de sécurité (note E=Éliminer, 0, 1, 2, 3)

